

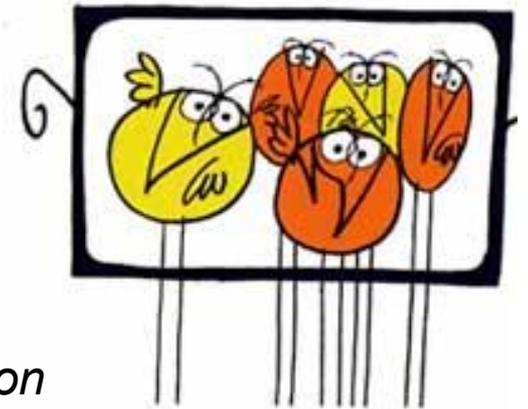


Prise en charge des auteurs de violences sexuelles par la psychiatrie : que fait-elle, que peut-elle, que veut-elle?

*Docteur Mathieu LACAMBRE
Psychiatre Hospitalier – CHRU Montpellier
DSP UCSA VLM / CRIA-VS-LR RAVS-LR*

Sommaire

- Etat des lieux : la prise en charge des AVS en milieu carcéral
- La psychiatrie en prison, que fait-elle?
- La psychiatrie en prison, que peut-elle?
- La psychiatrie en prison, que veut-elle?
- Conclusion



Pas de conflit d'intérêt dans le cadre de cette intervention

A (re)lire...

- **ALVARES J., GOURMELON N.** – La prise en charge pénitentiaire des auteurs d'agressions sexuelles, état des lieux et analyse de nouvelles pratiques – Dossier thématique ENAP, CIRAP 2007.
- **BADINTER R.** - La prison républicaine – Ed. Fayard, 1992.
- **BALIER C., CIAVALDINI A., GIRARD KHAYAT M.** - Rapport de recherche sur les agresseurs sexuels - Paris: Direction Générale de la Santé; 1996.
- **BARON-LAFORET S., BRAHMY B.** – Psychiatrie en milieu pénitentiaire – Encycl Méd Chir (Elsevier, Paris), Psychiatrie, 37-953-A-10, 1998, 9p.
- **BENEZECH M., LAMOTHE P. et SENON JL.** – Psychiatrie en milieu carcéral – Editions Techniques – Encycl. Méd. Chir. (Paris-France), Psychiatrie, 37889 A10, 11-1990, 6p.
- **CHRISTIE N.** - *L'industrie de la peine, prison et politique pénale en occident - collection autrement, 2003.*
- **DAVID M.** – Psychiatrie en milieu pénitentiaire – PUF.
- **FOUCAULT M.** – Surveiller et punir – Ed. Gallimard, 1981.
- **GOFFMAN E.** – Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux – Editions de minuit, 2007.
- **KENSEY A.** - Prison et récidive, des peines plus longues : la société est-elle vraiment mieux protégée? - Armand Colin 2007
- **LOUZOUN C., SALAS D.** – Justice et psychiatrie : normes, responsabilité, clinique – Vrin, 1997.

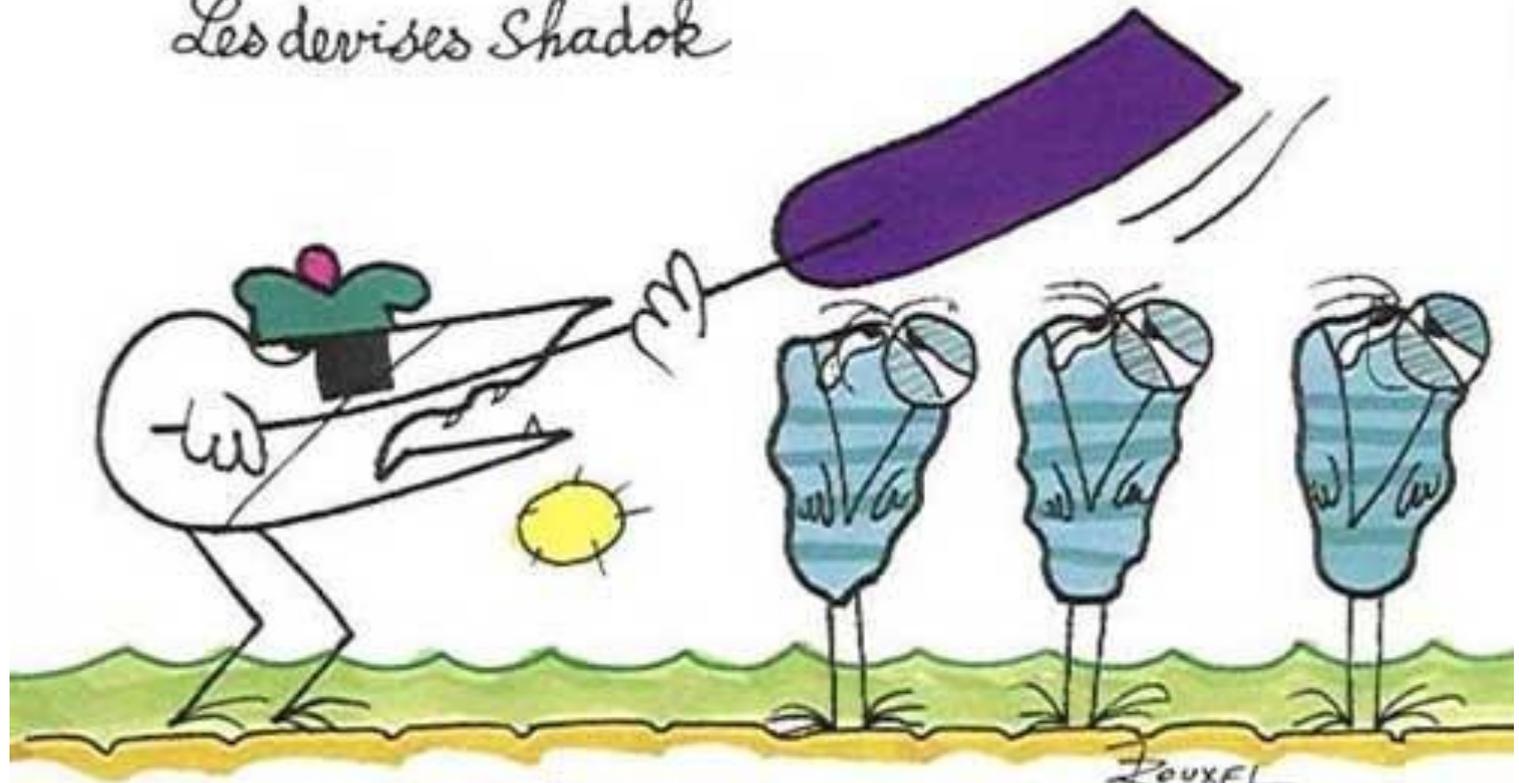
Textes de références

- Loi n°94-43 du 18 janvier 1994 *relative à la santé publique et à la protection sociale des détenus.*
- Loi n°98-468 du 17 juin 1998 *relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs (SSJ).*
- **Loi Perben I** n° 2002-1138 du 09 septembre 2002 dite *Loi de programmation et d'orientation pour la justice.*
- **Loi Perben II** n° 2004-24 du 09 mars 2004 dite *Loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité.* (FJIAIS)
- Loi n° 2007-1198 du 10 août 2007 renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs (*peine plancher*).
- Loi du 25 février 2008 relative à la rétention de sûreté et à la déclaration de l'irresponsabilité pénale.
- Loi n°2009-1436 du 24 novembre 2009 loi pénitentiaire.
- Loi n°2012-409 du 27 mars 2012 de programmation relative à l'exécution des peines.
- **Rapport Burgelin**, commission Santé-Justice - *Santé, Justice et dangers : pour une meilleure prévention de la récidive* – juillet 2005.
- **Rapport Lovell**, commission « violence et santé mentale » - *travaux préparatoires à l'élaboration de la loi relative à la politique de santé publique du 09 août 2004* – mars 2005.
- **Rapport Lamanda**, amoindrir les risques de récidives criminelles des condamnés dangereux, mai 2008.



Les auteurs de violences sexuelles en prison

Les devises Shadok



POUR QU'IL Y AIT LE MOINS DE
MÉCONTENTS POSSIBLE IL FAUT TOUJOURS
TAPER SUR LES MÊMES.

A solid blue vertical bar is located on the left side of the slide.

La psychiatrie en prison, que fait-elle?

Les devises Shadok

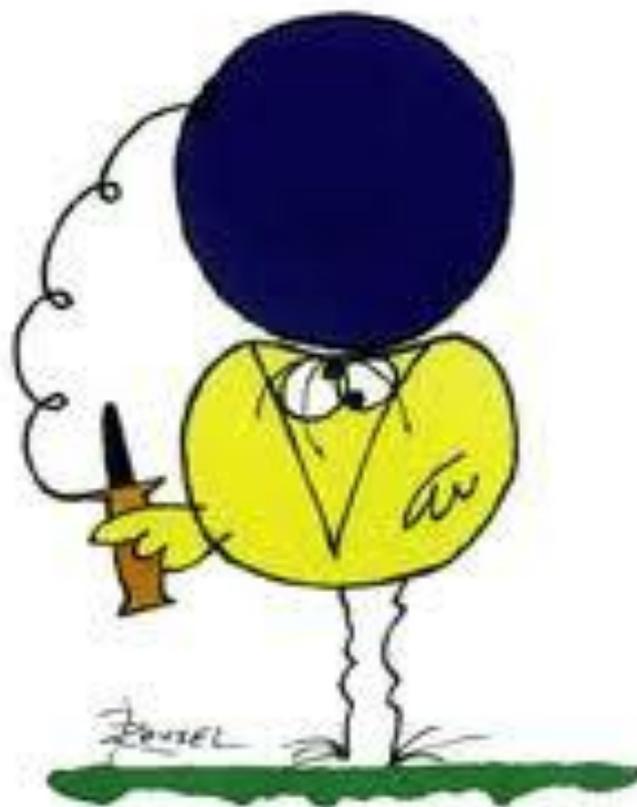


IL VAUT MIEUX POMPER MÊME S'IL NE SE PASSE
RIEN QUE RISQUER QU'IL SE PASSE QUELQUE CHOSE
DE PIRE EN NE POMPANT PAS.



La psychiatrie en prison, que peut-elle?

Les devises Shadok



EN ESSAYANT CONTINUUELLEMENT
ON FINIT PAR RÉUSSIR. DONC:
PLUS ÇA RATE, PLUS ON A
DE CHANCES QUE ÇA MARCHÉ.

A solid blue vertical bar is located on the left side of the slide, extending from the top to the bottom.

La psychiatrie en prison, que veut-elle?

Les devises Shadok



ON N'EST JAMAIS AUSSI
BIEN BATTU QUE
PAR SOI-MÊME.

Conclusion :

« l'incarcération des auteurs d'agressions sexuelles, même si elle les place dans un univers inquiétant, leur permet de trouver une ébauche d'organisation psychique les rendant a minima accessibles à un processus de soins. »

in **BALIER C., CIAVALDINI A., GIRARD KHAYAT M.** -
Rapport de recherche sur les agresseurs sexuels - Paris:
Direction Générale de la Santé; 1996.



C'EST
TOU
POUR
AUJOURD'
HUI.

Remerciements :

- L'équipe du CRIAVS Picardie
- Les Shadoks, Jacques Rouxel, Claude Pieplu

m-lacambre@chu-montpellier.fr

